

## **COMPTE RENDU SOMMAIRE**

Affiché en exécution de l'article L2121-25  
du code général des collectivités territoriales

Réuni sous la présidence de Monsieur Stéphane de COLBERT Maire, le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

### **ORDRE DU JOUR**

#### **Approbation du compte rendu de la séance du 26 juin 2018**

A l'unanimité le conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 26 juin 2018.

#### **Décisions du Maire**

Décision 2018/06 : Le marché de travaux d'aménagement de la rue du Champ Chrétien est attribué à l'entreprise Hénot TP, 6 allée Rolland Pilain ZI Saint-Malo 37320 ESVRES-SUR-INDRE pour un montant de 90.968,30 € HT

#### **Rapport annuel 2017 relatif à la qualité et au prix du service public d'élimination des déchets ménagers**

Le Conseil Municipal

- prend connaissance du rapport annuel 2017 relatif à la qualité et au prix du service public d'élimination des déchets établi par Monsieur le Président de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre.

#### **Rapport annuel 2017 relatif à la qualité et au prix du service public d'eau potable**

Le conseil municipal :

- prend connaissance du rapport annuel 2017 relatif à la qualité et au prix du service public d'eau potable établi par Monsieur le Président de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre.

#### **Rapport annuel 2017 relatif à la qualité et au prix du service public d'assainissement collectif**

Le conseil municipal :

- prend connaissance du rapport annuel 2017 relatif à la qualité et au prix du service public d'assainissement collectif établi par Monsieur le Président de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre.

## **Rapport annuel 2017 relatif à la qualité et au prix du service public d'assainissement non collectif**

Le conseil municipal :

- prend connaissance du rapport annuel 2017 relatif à la qualité et au prix du service public d'assainissement non collectif établi par Monsieur le Président de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre.

## **Insonorisation de deux salles de classe de l'école maternelle** **Demande de fonds de concours**

Après vote, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre le versement d'un fonds de concours d'un montant de 4.136,00 € pour le financement de l'insonorisation de deux salles de classe de l'école maternelle
- de fixer comme suit le plan de financement de cette opération :
  - Dépenses : Travaux = 11.640,00 € HT
  - Recettes : Fonds de concours CCTVI = 4.136,00 €  
Autofinancement – Commune de Truyes = 7.504,00 €
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande

## **Modification de la liste des adhérents au SIEIL**

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'accepter l'adhésion de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre au SIEIL pour la compétence « Eclairage Public ».

## **Effacement du réseau de distribution publique d'énergie électrique dans la rue de Vauzelles** **Convention amiable d'implantation de réseau**

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention amiable d'implantation de réseau de distribution publique d'énergie électrique avec le SIEIL, propriétaire et maître d'ouvrage du réseau de distribution publique d'énergie électrique, telle qu'annexée
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

## **Locaux commerciaux – Boucherie** **Bail commercial**

Après délibéré, à l'unanimité le conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de bail commercial entre la commune de Truyes la SAS La Charrette relatif à la location de l'immeuble situé 2, rue du Clocher à Truyes, pour une durée de neuf ans à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018 pour se terminer le 31

octobre 2027, en vue de l'exploitation d'un commerce alimentaire, magasin de producteurs, boucherie, charcuterie, fruits et légumes, crèmerie, épicerie alimentaire, dépôt de pain, boissons, jus de fruits et vin

- de fixer le loyer à :
  - ✓ 500 € par mois du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 31 octobre 2019
  - ✓ 600 € par mois du 1<sup>er</sup> novembre 2019 au 31 octobre 2020
  - ✓ 700 € par mois à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2020, indexé sur l'indice du coût de la construction (base ICC 1<sup>er</sup> trimestre 2018 : 1671)
- d'autoriser Monsieur le maire à signer le bail dont la rédaction sera confiée à l'étude notariale de Maître Turquois-Medina à Athée-sur-Cher

### **Modification du tableau des effectifs**

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de supprimer un emploi d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018.
- de créer un emploi d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (29,9/35<sup>ème</sup>) à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018.
- de fixer comme suit le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018.

<b>Grades</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Effectif budgétaire</b>	<b>Durée d'emploi</b>	<b>Effectifs pourvus</b>
<b>Filière administrative</b>				
Attaché principal	A	1	TC	1
Adjoint Administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	TC	1
Adjoint Administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	TC	2
Adjoint Administratif	C	1	TC	0
Adjoint Administratif	C	1	27,75/35 <sup>ème</sup>	1
<b>Filière technique</b>				
Agent de maîtrise principal	C	1	TC	1
Agent de maîtrise	C	1	TC	0
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	3	TC	3
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	23,5/35 <sup>ème</sup>	1
Adjoint technique	C	1	23,5	1
Adjoint technique	C	4	TC	4
Adjoint technique	C	1	23,9/35 <sup>ème</sup>	1
Adjoint technique	C	1	19,5/35 <sup>ème</sup>	1
Adjoint technique	C	1	18,9/35 <sup>ème</sup>	1
Adjoint technique	C	1	29,7/35 <sup>ème</sup>	1
<b>Filière sociale</b>				
ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	30,2/35 <sup>ème</sup>	1
ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	<b>29,9/35</b>	1
<b>TOTAL</b>		<b>23</b>		<b>21</b>

## Décision modificative n°2

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-020 Dépenses imprévues (investissement)	8 915,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL: D-020 Dépenses imprévues (investissement)</b>	<b>8 915,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-1323-207 Aménagement de la rue du Champ Chrétien	0,00 €	0,00 €	0,00 €	24 375,00€
R-13258-161 : Eclairage Public	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 985,00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>6 275,00 €</b>	<b>27 360,00 €</b>
D-2318-207 : Aménagement de la rue du Champ Chrétien	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations encours</b>	<b>0,00 €</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>8 915, 00 €</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>6 275,00 €</b>	<b>27 360,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>21 085,00 €</b>		<b>21 085,00 €</b>

Fait à Truyes,  
le 18 septembre 2018  
**Stéphane de COLBERT**  
Maire

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le texte intégral des délibérations est affiché à la Mairie.